

LE PASS SPORT

OUTIL INDISPENSABLE POUR EMARGER AU PASS SPORT EN TANT QUE CLUB

La saison passée, **753 licenciés** au sein de la FFH ont bénéficié de cette aide, dont **208 filles** et **545 garçons**, preuve de son utilité et de son impact concret sur l'accès au sport pour tous. Afin de tirer pleinement parti de ce dispositif, il est essentiel que vos clubs soient référencés, qu'ils communiquent activement sur les opportunités offertes et qu'ils accompagnent efficacement les bénéficiaires tout au long de leur parcours. Pour vous aider à mettre cela en œuvre dans les meilleures conditions, nous vous proposons ci-dessous quelques étapes clés et conseils pratiques à suivre.

ETAPE 1 : Être référencé sur le site Pass'Sport

Pour que votre club puisse accueillir des bénéficiaires du Pass'Sport, il est indispensable d'être enregistré sur le site via le Compte Asso.

Clubs non inscrits : créez ou mettez à jour votre Compte Asso dès maintenant.

Une vidéo tutorielle vous guide pas à pas : <https://vimeo.com/949861035?share=copy>



ETAPE 2 : Communiquer autour du dispositif

Une communication claire et visible est essentielle pour toucher les publics concernés.

Nos recommandations :

- Mentionnez le Pass'Sport dans toutes vos communications liées à la rentrée : réseaux sociaux, affiches, flyers, site internet, newsletters...
- Précisez l'existence du dispositif lors des demandes de licence, notamment pour les familles nouvellement arrivées.
- Affichez le logo ou le message "Club partenaire du Pass'Sport" à l'entrée de vos installations ou sur vos supports d'inscription.



ETAPE 3 : Accompagner les familles dans leurs démarches

De nombreuses familles bénéficiaires peuvent rencontrer des difficultés pour utiliser leur Pass'Sport (équipements informatiques, maîtrise du numérique, complexité administrative).

Pour les accompagner efficacement : Désignez un(e) référent(e) au sein du club, présent(e) lors des permanences ou premières séances, pour :

- Vérifier les éligibilités.
- Aider à présenter le code reçu par mail.
- Expliquer le fonctionnement du dispositif.
- S'assurer que le bon code est bien associé à l'enfant concerné.